



Employeur qui ne paye pas les salaires

Par **miki95100**, le **22/04/2011 à 11:24**

Bonjour, rnj'ai une question importante en espérant que quelqu'un me renseignera, rn rnj'ai travaillé du 1er février au 16 mars 2011, j'ai reçu mes fiches de paie, feuille pour solde de tout compte etc, en tout pour toute la période l'entreprise me doit 2000 euros, nous sommes le 22 avril et je n'ai toujours pas été payé, la société es domicilié en alsace, et moi dans le sud, donc trop loin pour aller les voir, ca fait 1 mois que tous les jours par mail je leur demande pourquoi je ne suis pas payé, et il prétexte des problèmes de virement, ou me disent, demain, ensuite demain et la depuis 3 jours ils ne prennent même plus la peine de répondre, donc que faire pour être payé? merci pour votre attention et pour votre réponse.

Par **Cornil**, le **25/04/2011 à 17:49**

Bonsoir mikirnJe ne vois comme solution qu'un référé au Conseil de prudhommes .rnLe conseil normalement compétent est celui du lieu de travail ou siège de l'entreprise , soit en Alsace, sauf si travaillais (commercial, VRP) de ton domicile auquel cas tu peux saisir le CPH de ton domicile. rnMais cela n'a pour l'instant que peu d'importance, car la saisine peut se faire par courrier, et il m'étonnerait que suite à cette saisine, le problème ne soit pas réglé avant l'audience (fixée mini 1 mois après la saisine)rnBon courage et bonne chance.